

PROFESSIONS DE FOI

Elections de 4 membres au Conseil d'administration

Assemblée générale : samedi 15 juin 2024

Dr Marion COSTECALDE

Cher Président, chers membres du conseil d'administration, chers collègues,

Si je postule pour être membre au conseil d'administration du SNARF, c'est avant tout par envie et conviction. Exerçant essentiellement en réanimation polyvalente mais aussi au bloc opératoire au sein d'une clinique privée depuis janvier 2018, mon parcours professionnel m'a permis d'acquérir une expérience transversale entre l'anesthésie et la réanimation, le secteur public et privé, universitaire et clinique.

J'ai été amenée à travailler successivement dans un CHU comme chef de clinique puis PHC, un PSPH et enfin une clinique privée, d'abord à Lille puis à Toulouse.

Depuis 2 ans, je suis membre du CA de la SFAR. J'ai pu mesurer l'importance de la représentation de notre syndicat au sein de cette société savante et du CNP ARMPO. Dans ce cadre, je souhaite m'investir davantage pour contribuer à l'évolution de notre discipline et donc je postule pour devenir membre du CA du SNARF.

Consciente du travail à fournir, je mettrai toute mon énergie au service de notre spécialité. Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma candidature.

Dr Violaine D'ANS

Anesthésiste Réanimateur libérale depuis 25 ans en structure privée, je me suis attachée à participer au développement de la qualité et la sécurité des soins en anesthésie-reanimation et maintenant en médecine de la douleur péri-opératoire, chronique et interventionnelle. J'ai obtenu une capacité douleur à Lille en 2002 et suis coordinateur du CETD Doloparc labellisé centre douleur polyvalent adulte et oncologie, je coordonne une équipe pluridisciplinaire et une Unité de neuromodulation. Notre équipe participe à des protocoles de recherche clinique en douleur interventionnelle.

Je suis très attachée aux valeurs défendues par le SNARF et m'investis dans la défense de notre profession d'anesthésie-réanimation et algologie interventionnelle.

Je souhaite donc participer aux travaux suivants :

- Élaboration d'un « plan douleur » national au sein duquel les anesthésistes libéraux doivent être impliqués et reconnus, projet que je défends en ma qualité de présidente du collège français des médecins douleur libéraux ;
- Valoriser l'activité douleur : spécialisation, remboursement des actes douleur recommandés pour les patients actuellement non valorisés ou sous valorisés ;
- Participer au développement de la prise en charge de la douleur au sein des structures privées françaises afin de permettre un accès à des soins précoces : coopérations entre structures de soins ville-hôpital privé-public pour permettre l'accès aux techniques d'analgésie avancée par les anesthésistes (dont analgésie intrathécale) notamment coopération HAD développer un maillage territorial ;
- Participer aux parcours patients en termes de pertinence des soins et cadre administratif par mon expérience en gestion hospitalière management médical et amélioration de la qualité et sécurité des soins ;
- Apporter mon expérience et expertise dans les techniques interventionnelles douleur, les techniques non médicamenteuses), les techniques de sevrage médicamenteux : développer la formation et l'enseignement également en structures privées avec des maitres de stage libéraux
- défendre les intérêts des Mar libéraux au sein des sociétés savantes en intégrant des Mar libéraux au sein des commissions et instances : actuellement membre du CA SFAR, SFNM et candidate au CA SFETD.

Je remercie mes confrères du SNARF de la confiance qu'ils voudront bien m'accorder pour occuper le poste de membre du CA SNARF pour défendre l'anesthésie-réanimation et l'algologie interventionnelle libérale

Dr Lionel LIRON

Titulaire du DES d'anesthésie-réanimation, j'exerce exclusivement la réanimation depuis la fin de mon internat. Depuis une vingtaine d'années je pratique mon activité en libéral, initialement à la clinique du Tonkin, relocalisée en 2019 au Médipôle Hôpital Privé toujours à Villeurbanne dans le Rhône.

La place particulière de la réanimation dans le secteur privé par rapport à l'anesthésie libérale d'une part et la réanimation dans le secteur public d'autre part m'ont très vite amené à comprendre que la promotion de nos intérêts propres s'imposait. Cette motivation m'a conduit à la présidence de l'ARDSP (Association des Réanimateurs du Secteur Privé) depuis plus de 7 ans maintenant.

Cette pratique associative, nous a permis sans nul doute de consolider notre existence en nous donnant une plus grande visibilité dans le paysage institutionnel. Il n'en demeure pas moins que face aux forces en présence, elle a ses limites. Un ancrage syndical complémentaire s'est donc naturellement opéré avec le SNARF qui tient compte de nos spécificités depuis plusieurs années déjà. Je souhaite avec cette candidature poursuivre ce partenariat pour continuer à porter la voix des réanimateurs libéraux.

Dr Stéphane PETIT-MAIRE

Cher confrère

À 56 ans j'exerce la profession d'anesthésiste réanimateur depuis 22 ans dans la même clinique à Bourg en Bresse, ville de moyenne importance de la France dite périphérique. Mon activité professionnelle intéresse aussi bien l'anesthésie que la réanimation. Je suis attaché aussi à la plus-value des anesthésistes-réanimateurs intervenants incontournables de médecine péri-opératoire.

J'ai déjà effectué 2 mandats comme membre du conseil d'administration du SNARF. J'ai mesuré alors toute la difficulté de la charge de représentation syndicale, dans un monde technocratique, hospitalo-centré où l'on cultive par un langage acronymique l'entre-soi.

En tant que représentant du SNARF au Conseil national professionnel d'anesthésie réanimation, il m'a été permis de participer au groupe de travail "soins critiques" (en vue de la réécriture des décrets d'autorisations réa et USC) à la Direction générale de l'offre de soins, en plus de mon activité au CNPARMPO. J'espère que le projet de maillage territorial de l'offre de soins tiendra compte des acteurs privés que j'ai défendus et dont nous sommes la cheville ouvrière.

Ce qui m'anime toujours c'est la défense :

- D'une vision libérale et contractuelle de la relation médecin malade,
- De l'exercice d'un art face aux tutelles, mutuelles etc.,
- De notre indépendance dans des structures appartenant à des groupes de plus en plus grands par lesquels nous sommes "uberisés" ;
- D'un métier qui se pratique en équipe, transversal et organisationnel, et pivot dans le parcours des patients.

Merci de me réitérer votre confiance pour un troisième mandat au conseil d'administration du SNARF.

* * *